



1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Nom du produit	: COLLIER REPULSIF POUR CHAT CANISCIENCES (réf. FCACCHAF)
Utilisation du produit	: Collier insectifuge pour chats
Société	:  ab7 Industries chemin des Monges 31450 DEYME tel : 33 (0)5 62 71 78 88
Téléphone en cas d'urgence	:  ab7 Industries chemin des Monges 31450 DEYME tel : 33 (0)5 62 71 78 88

2. Identification des dangers

Classification	: Aucun
Dangers pour l'homme	: Aucun
Dangers pour l'environnement	: Aucun
Autres informations	: Contient : hexyl cinnamal, limonène, linalol.

3. Composition/informations sur les composants

Composant dangereux	Conc. (%w/w)	N°	N°	Symbole pur	Risques
		EINECS	CAS		
Phtalate de dibutyle	18,0	201-557-4	84-74-2	T, N	R61.G2, R50, R62.F3
Géranol	3,15	203-377-1	106-24-1	Xi	R38 – R43

Phrases de risques : voir rubrique 16

4. Premiers secours

Après contact avec la peau	: Colliers fondus, refroidir rapidement la peau avec de l'eau froide. En cas d'adhérence ne pas tenter d'arracher le produit. Traiter les surfaces atteintes comme une brûlure thermique. Collier froid : dans de très rares cas, possibilité d'entraîner une réaction cutanée. Dans ce cas laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	: Collier fondu : refroidir rapidement les yeux à l'eau froide en écartant bien les paupières. Consulter d'urgence un ophtalmologiste. Rincer les yeux pendant plusieurs minutes sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
Après inhalation	: -
Après ingestion	: Ne pas faire vomir. Appeler un médecin et/ou transporteur d'urgence à l'hôpital. la décision de faire vomir ou non doit être prise par un médecin.
Remarques générales	: Eviter le contact avec les yeux, les muqueuses et les plaies non couvertes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction	: Eau pulvérisée.
Dangers d'exposition	: Décomposition thermique en produits toxiques et corrosifs. Gaz chlorhydrique, oxyde de carbone (par combustion), traces de chlorure de vinyle monomère.
Equipement spécial de sécurité	: Porter un appareil de protection respiratoire.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précaution individuelles	: Produit manipulé à chaud : porter des gants anti-chaueur.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Ne pas rejeter en grosses quantités dans les canalisations, les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines. En cas de rejet, avertir les autorités compétentes.
Méthodes de nettoyage	: Recueillir par moyen mécanique. Traitement des déchets selon la législation locale.

7. Manipulation et stockage

Manipulation	: Ne pas utiliser sur un chaton de moins de 3 mois. Ne pas attacher de laisse au collier.
Stockage	: Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'abri de l'humidité et de la chaleur. Conserver à une température inférieure à 60°C.
Utilisation(s) particulière(s)	: Non disponible

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Valeurs limites d'exposition

Nom des ingrédients TLV/PEL

Contrôle de l'exposition professionnelle

S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.

Protection respiratoire	: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Protection des mains	: Gants étanches.
Protection des yeux	: -
Protection de la peau	: -

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Non disponible

9. Propriétés physiques et chimiques

Information générales

Etat physique et aspect	: Lanière plastique.
Couleur	: Grise
Odeur	: Huiles essentielles

Informations relatives à la santé, la sécurité et l'environnement

pH	: Non concerné
Point d'ébullition	: Non disponible
Masse volumique	: Non disponible
Dangers d'explosion	: Produit non explosif
Hydrosolubilité	: Non concerné
Pression de vapeur	: Non disponible
Inflammabilité (solide ou gaz)	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible
Indice d'évaporation	: Non disponible

Autres données de sécurité

Aucune :

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter	: Eloigner toute source d'ignition. Stocker à l'abri de l'humidité et de la chaleur. Conserver à une température ambiante inférieure à 60°C.
Matières à éviter	:
Produits de décomposition dangereux	: Décomposition thermique en produits toxiques et corrosifs : Acide chlorhydrique, Oxyde de carbone (par combustion). Traces de : CHLORURE DE VINYLE MONOMERE.

11. Informations toxicologiques

	<u>N°CAS</u>	<u>Valeur / Effet</u>
	<u>composants dangereux</u>	
Toxicité orale aiguë DL(50)	: 84-74-2 Phtalate de dibutyle	DL50 (rat) = 8000 mg/kg
	106-24-1 Géraniol	DL50 (rat) = 3600 mg/kg
Toxicité dermale aiguë DL(50)	: 84-74-2 Phtalate de dibutyle	DL50 (lapin) = 20000 mg/kg
	106-24-1 Géraniol	DL50 (lapin) = > 5000 mg/kg
Toxicité par inhalation CL(50)	: 84-74-2 Phtalate de dibutyle	CL50 (rat, 4 h) > 20,8 mg/l
Irritation de la peau	: 84-74-2 Phtalate de dibutyle	: légèrement irritant
Irritation des yeux	: Les produits de décomposition thermique, à haute température,	pourraient être irritants pour les yeux.
Sensibilisation cutanée	: Les produits de décomposition thermique, à haute température,	pourraient être irritants pour la peau.
Sensibilisation respiratoire	: Les produits de décomposition thermique, à haute température,	pourraient être irritants pour les voies respiratoires.

12. Informations écologiques

Ecotoxicité	: <u>84-74-2 Phtalate de dibutyle</u> Très toxique pour les organismes aquatiques. Données bibliographiques : POISSONS – CL50 (96 h) = 0,85 mg/l, DAPHNIES – CE50 (48 h) = 3,4 mg/l, ALGUES – CI50 (72 h) = 1,2 mg/l.	
	<u>N°CAS</u>	<u>Valeur / Effet</u>
	<u>composants dangereux</u>	
Mobilité	: Non disponible	
Persistance et dégradabilité	: 84-74-2 Phtalate de dibutyle	Facilement biodégradable.
Potentiel de bio-accumulation	: 84-74-2 Phtalate de dibutyle	Log Pow = 4,6 – 4,9
Effets nocifs divers	: Non disponible	

13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des résidus	: Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.
Elimination des emballages contaminés	: Eliminer l'emballage vide et les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie. Le recyclage de l'emballage sera dans ce cas prescrit.
Autres informations	: -

14. Informations relatives au transport

Classe ADR	
Classe	: Non réglementé
Numéro ONU	: Non réglementé
Groupe d'emballage	: Non réglementé
Nom	: Non réglementé
Etiquette	: Non réglementé

15. Informations réglementaires

Classification	: Le produit est classé et identifié suivant la Directive 1999/45/CE
Symbole(s)	: Aucun
Indication(s) de danger	: Aucun
Phrases de risques	: Aucune
Phrases de sécurité	: S2 Conserver hors de la portée des enfants. Eliminer l'emballage vide et les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie. Le recyclage sera dans ce cas prescrit. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

16. Autres informations

Texte des phrase(s) R mentionnées dans la partie 2	: Aucune
Sources des données	: Les informations légales de cette fiche de données de sécurité sont conformes aux recommandations des directives 99/155/CE, 2001/58/CE, du règlement CE n°1907/2006 (REACH) et de la Directive 98/8/CE
Service établissant la fiche	: Service laboratoire
Parties modifiées / version précédente	: Création.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 16/03/10. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.